

Quelle est le type de demande à déposer en fonction de votre projet ?

Créez-vous des m<sup>2</sup> ?

Quel type de construction créez-vous ?

Quelle est la surface de cette construction détachée ?

**Il vous faut faire une déclaration préalable.**

**Rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur DPMI**

**Il vous faut faire une demande de permis de construire.**

**Rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI**

Quelle est la surface de l'extension/aménagement de combles ?

Vous créez jusqu'à 40 m<sup>2</sup>

Il vous faut faire une déclaration préalable.

Rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur DPMI

Existant + projet supérieur à 150 m<sup>2</sup>

Il vous faut faire une demande de permis de construire sans obligation d'architecte (il est cependant conseillé de vous faire accompagner par un professionnel).

Pour faire cette demande de permis de construire, rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI.

Il vous faut faire une demande de permis de construire avec architecte.

Rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](http://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI

Vous créez plus de 40 m<sup>2</sup>

Il vous faut faire une demande de permis de construire sans obligation d'architecte (il est cependant conseillé de vous faire accompagner par un professionnel).

Pour faire cette demande de permis de construire, rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](https://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI.

Existant + projet supérieur à 150 m<sup>2</sup>

Il vous faut faire une demande de permis de construire sans obligation d'architecte (il est cependant conseillé de vous faire accompagner par un professionnel).

Pour faire cette demande de permis de construire, rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](https://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI.

Il vous faut faire une demande de permis de construire avec architecte.

Rendez-vous sur [gnau.lillemetropole.fr](https://gnau.lillemetropole.fr) [1] et cliquez sur PCMI

Quels travaux allez-vous effectuer ?

Il vous faut faire une déclaration préalable (DPMI). Pour connaître la procédure [cliquez ici](#) [2].

Travaux de façade

Il vous faut faire une déclaration préalable (DPMI). Pour connaître la procédure, [cliquez ici](#) [3]

Il vous faut faire une déclaration préalable (DPMI).

Pour connaître la procédure, [cliquez ici](#). [4]

Il vous faut faire une déclaration préalable (DPMI). Pour connaître la procédure, [cliquez ici](#) [5]

Il vous faut faire une déclaration préalable (DPMI). Pour connaître la procédure, [cliquez ici](#) [6]

Il vous faut faire une demande de permis de démolir. Pour connaître la procédure, [cliquez ici](#) [7]

Leave this field blank

**URL de la source (modifié le 08/04/2024 - 14:44):** <https://www.wambrechies.fr/guide-de-la-demande-durbanisme>

## Liens

[1] <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>

[2] <https://www.wambrechies.fr/changement-ou-pose-de-cloture>

[3] <https://www.wambrechies.fr/ravalement-de-facade>

[4] <https://www.wambrechies.fr/ite-facade>

[5] <https://www.wambrechies.fr/changement-ou-creation-de-menuiseries>

[6] <https://www.wambrechies.fr/remplacement-dune-toiture>

[7] <https://www.wambrechies.fr/demolition-0>

